Académie : Caen Aguiton	Collège Pierre	Session : janvier 2018 / Série GENERALE
Examen : DIPLOME NATIONAL DU BREVET		Epreuve : HISTOIRE – GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
Numéro de candidat :		

### EXERCICE I. ANALYSER ET COMPRENDRE DES DOCUMENTS (20 POINTS)

### Géographie

"Michel est un jeune papa de 35 ans. Il s'est installé il y a quelques mois avec sa femme, Mathilde, et son jeune fils, dans une maison ancienne, au milieu des vignes, à quelques minutes de Libourne en voiture, voiture qu'il utilise tous les matins pour se rendre à la gare : "Le matin, le train est relativement plein. Il y a pas mal de collégiens et de lycéens. Et puis il y a beaucoup de professionnels, enfin, des gens en costume-cravate." Arrivé à la gare de Bordeaux Saint-Jean, il prend la ligne C du tramway pour rejoindre l'agence d'architecture pour laquelle il travaille, située à côté de la place des Quinconces, dans le centre-ville. "Ça fait une heure porte à porte, ce qui n'est pas infaisable, surtout si l'on pense aux modes de vie parisiens". [...] Michel et Mathilde ne trouvaient plus leur bonheur à Bordeaux, qu'ils ne regrettent "pour rien au monde". Auparavant, installés dans un appartement, le couple avoue en avoir eu "un peu marre du rythme de la ville" à la naissance de leur premier enfant. "De toutes façons, on voulait un jardin, on voulait plus d'espace".

Arnaud Paillard, "Vis ma vie de périurbain en Gironde", rue89bordeaux.com, 24 novembre 2015

- 1. Présentez le document.
- 2. Pourquoi Michel et Mathilde ont-ils décidé de vivre à Libourne ?
- 3. Décrivez les mobilités quotidiennes de Michel (moyens de transports utilisés, temps de parcours, espaces traversés...). Comment les géographes les nomme-t-elles ?
  - 4. Expliquez pourquoi les mobilités favorisent la croissance des aires urbaines.
- 5. A l'aide de vos connaissances et de ce document, expliquez avec précision ce qu'est une aire urbaine.
- 6. Montrez à l'aide du texte et de vos connaissances que Michel et sa famille participent à la périurbanisation de Bordeaux.

# EXERCICE II. MAÎTRISER DIFFÉRENTS LANGAGES (20 POINTS)

#### Histoire

1. Rédigez un développement construit montrant que la seconde guerre mondiale est une guerre d'anéantissement.

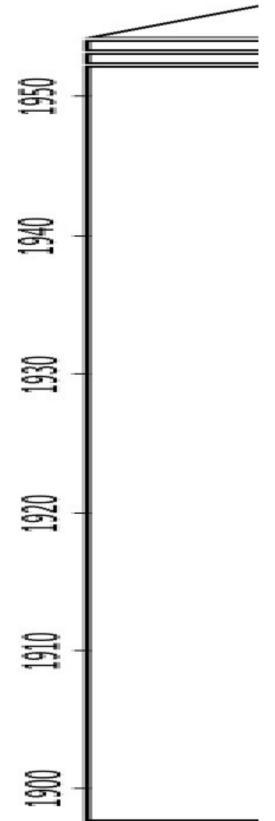
2. Indique et date les événements ci-dessous sur la frise chronologique.

Loi de séparation de l'État

Révolution russe Armistice de la première guerre mondiale

Expérience du Front populaire Première guerre mondiale

La Seconde Guerre Allemagne d'Hitler mondiale



## EXERCICE III. ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 POINTS)

Document 1 : Affiche défendant le principe de la laïcité (affiche récompensée par le Prix de la laïcité de la République française en 2015)



**Questions:** 

- 1. Montrez que l'affiche et la Charte de la laïcité défendent la liberté d'avoir ou non une religion en France.
- 2. Expliquez ce que signifie dans le document 2, l'expression « *séparation des religions et de l'État* ».
- 3. En début d'année, pour se présenter chacun leur tour durant l'heure de vie de classe de leur collège public, Sophie, Etienne, Manuella, Yves, Tanguy, Ismaël, Théo et Dounia doivent réaliser un portrait qui sera affiché dans la salle de cours. Ils se demandent s'ils peuvent se présenter en classe en évoquant leur religion. A partir des documents 1 et 2, quelles réponses leur proposerais-tu?

**Document 2 :** Extraits de la Charte de laïcité à l'École (2013)

Article 1 - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

Article 2 - La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

Article 14 - Dans les établissement scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.